

La Cheffe du Service
des affaires culturelles

Rue du Grand-Pré 5
1014 Lausanne

Thématique :	
12 FEV. 2020	
Présidence	
SG	
Tre	
Secur	
Sociale	
Finances	
Territoire	
Mobilité	
Societ	
Chrono	

Association des communes vaudoises
(AdCV)

Monsieur Siegfried Chemouny

Secrétaire général

Route du Château 4

Case postale 17

1185 Mont-sur-Rolle

Lausanne, le 11 février 2020

Réf. : NMI/NGR/

Projet de décret fixant la contribution de l'Etat et des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) pour les années 2020 et 2021

Monsieur le Secrétaire général,

Comme le prévoit la loi sur les écoles de musique (LEM), le Grand Conseil fixe par décret tous les deux ans la contribution cantonale à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) et fixe par le même décret la contribution des communes à la Fondation sous forme d'un montant par habitant, après consultation des communes (art.6).

Nous avons le plaisir de vous soumettre, en annexe, le projet de décret fixant la contribution de l'Etat et des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) pour les années 2020 et 2021 en vous priant de bien vouloir nous faire part de votre détermination quant à ce document.

Nous souhaitons soumettre ce projet de décret au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, ce printemps. Dès lors, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre détermination d'ici à la fin du mois de février.

Nous restons volontiers à votre disposition pour de plus amples renseignements, si souhaité.

Dans l'attente de votre prochaine réponse, nous vous adressons, Monsieur le Secrétaire général, nos salutations les meilleures.

Nicole Minder
Cheffe de service

Nicolas Gyger
Chef de service adjoint
Responsable Encouragement à la culture

Annexe : ment.